

MAIRIE
DE
L A L A Y E
67220



Tél. : 03 88 57 11 02
Fax : 03 88 57 33 69
commune.lalaye@wanadoo.fr

COMMUNE DE LALAYE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 27 du 27/04/2016

sous la présidence de **Mme WALSPURGER Yvette**, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mrs ANCEL Daniel, GRELIER Claude, GRANDJEAN Jean-Louis, ROCHE Jean-Marie
DEYBRE Jacques, FLORAND Patrick, SCHEIDECKER Christian
Mmes KAMMERER Véronique, VANDERSLUIJS Geertruida, GOSTOLI Anne

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance désignée : Anne GOSTOLI

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 11

1) Approbation du compte rendu n°26 du 31/03/2016 :

Le compte rendu n° 26 du 31/03/2016 est approuvé à l'unanimité.

2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

PADD :

Suite au workshop du 2 mars 2016 organisé par la Communauté des Communes de la Vallée de Villé, dans la perspective du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), élaboré par l'ensemble des Commissions de la CDC, est soumis à l'avis des Communes.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal ce projet de PADD, qui constitue un document de travail en vue de la prochaine conférence des Maires programmée fin juin 2016, où seront débattues les grandes orientations qui seront soumises au Conseil Communautaire en juillet 2016.

Le Conseil Municipal prend acte des objectifs et des principales orientations du PADD et n'a pas de remarques ni d'observations à formuler.

Diagnostic Mobilité – Déplacements - Questionnaire d'approfondissement :

Afin de permettre à ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise) de compléter sa connaissance du fonctionnement du Territoire, dans la perspective de l'élaboration du PLUI, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à répondre au questionnaire relatif à la mobilité et aux déplacements sur la commune de Lalaye. Ce questionnaire sera retourné très rapidement à la CDC, complété par les observations rapportées en séance.

3) Salle des sports :

1/ Etude diagnostic amiante :

Compte-tenu de la présence suspectée d'amiante au niveau de la salle des sports, il s'avère nécessaire de faire confirmer cet état de fait par une étude diagnostic visant à repérer la présence d'amiante dans les matériaux et produits de la construction.

Dans cette perspective, la Commune a consulté trois Bureaux d'Etudes spécialisés, accrédités par le COFRAC : APAVE à Mundolsheim (67454) - SOCOTEC à Strasbourg (67085) et CRITT Matériaux à Schiltigheim (67305).

A la date du conseil municipal, deux propositions financières ont été enregistrées en mairie : APAVE et SOCOTEC.

Du tableau comparatif remis aux conseillers, il ressort que l'offre SOCOTEC est la plus complète et présente le meilleur rapport qualité-prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre SOCOTEC se décomposant comme suit :

☞ **Forfait pour visite, repérage et rapport : 420 € HT (504 € TTC)**

☞ **Supplément pour prélèvements et analyses :**

❖ **60 € HT par échantillon MET (72 € TTC)**

❖ **40 € HT par échantillon MOLP (48 € TTC)**

- autorise Mme le Maire à valider l'offre SOCOTEC et à notifier la commande à l'Entreprise aux conditions de son offre de prix.

2/ Remplacement porte cuisine extérieur :

Après constat de vétusté de cette porte, le Conseil Municipal opte pour son remplacement. Trois entreprises de menuiserie locales ont été consultées. Madame le Maire présente les résultats de la consultation :

- JPS à Dieffenbach-au-Val - en aluminium :	montant 4.627,20 € TTC
- VONDERSCHEER - Triembach-au-Val - en aluminium :	montant 3.509,16 € TTC
- option PVC :	montant 4.033,61 € TTC
- MEYER - Villé - en aluminium :	montant 5.934,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour la solution aluminium, 1 voix pour la solution PVC et 1 abstention,

-Décide de retenir l'offre Vonderscheer, pour une porte en aluminium, à rupture de pont thermique, pour un coût de 3.509,16 € TTC

-Autorise le Maire à valider la commande.

3/ Clôture de sécurisation :

Compte-tenu des prochaines manifestations programmées, faisant suite par ailleurs au constat de grande vétusté de la clôture en dosses de la berge du Giessen, il s'avère urgent d'en prévoir le remplacement, pour éviter tout accident dont la responsabilité de la Commune pourrait être engagée.

Une consultation a été menée auprès de trois entreprises, pour une clôture en grillage rigide galvanisé et plastifié, sur une longueur de 52.50 ml, une hauteur de 1.53 m, avec un portillon d'accès à la berge de 1,50m/1,50 m.

Mme le Maire présente les résultats de cette consultation :

- Sté HELIFIL de Sélestat : montant :3.160,80 € TTC
- WUNSCHER (variante 123 cm avec dalle en béton)5.937,10 € TTC
- (variante 153 cm sans dalle en béton)4.120,55 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide de retenir la proposition de l'Entreprise HELIFIL, qui présente le meilleur rapport/qualité,**
- **dit que la pose du grillage devra intervenir semaine 19, avant l'exposition (Allée des Arts).**
- **dit que la plate-forme d'accueil du grillage devra préalablement être égalisée et recouverte d'une couche de gravillons pour stabilisation**
- **demande au Maire de contacter l'Entreprise Léo HAAS, voisine du site, pour réaliser ces travaux préparatoires dans les plus brefs délais.**

4/ Remplacement de tables de restauration :

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que la salle polyvalente est régulièrement louée en fin de semaine. Elle expose le constat de vétusté et la dangerosité de dix tables de restauration, qu'il serait judicieux de remplacer très rapidement, pour éviter tout accident pouvant engager la responsabilité de la Commune.

Le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de leur remplacement urgent,

- **décide l'acquisition de 10 nouvelles tables et d'un chariot de manutention**
- **autorise Madame le Maire à consulter différents fournisseurs et à finaliser l'achat en respectant le meilleur rapport qualité/prix.**

4) Divers :

1/ CCAS :

Véronique KAMMERER, Adjointe chargée du volet social, donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la Commission du CCAS en date du 20 avril 2016 ; ce document est remis à tous les membres du Conseil.

- Modalités d'attribution de cadeaux de la commune, définition des catégories de bénéficiaires et des événements donnant lieu à l'octroi de tels avantages avec fixation d'un montant limite :

Madame le Maire rappelle que dans la nomenclature comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux « fêtes et cérémonies » ; ce compte revêt toutefois un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Aussi, il convient de compléter la décision de principe du Conseil Municipal, afin d'y intégrer les dépenses de fêtes et cérémonies.

Suite à la réunion du CCAS en date du 20/04/2016, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge au compte 6232, les dépenses afférentes de façon générale à l'ensemble des biens, des services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies :

- ☞ Grands anniversaires (à partir de 80 ans), personnes en maison de retraite et colis de Noël des aînés : valeur de 30 € TTC maximum,
- ☞ Repas de la fête de Noël des Aînés : 25 € TTC par personne
- ☞ Personnes malades ou hospitalisées : une fleur : montant maximum 20 € TTC
- ☞ Animation de la fête de Noël des aînés : non chiffré.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.**

➤ Projet de dissolution du CCAS :

Après cet exposé, Mme le Maire rappelle que beaucoup de Communes ont déjà opté pour la dissolution de leur CCAS et que la commune y sera amenée également, compte-tenu du manque d'actions propres et des charges à payer pour les bénévoles œuvrant au sein de la Commission (90 € en 2016).

D'un récent entretien avec le Notaire, il ressort qu'avant de dissoudre le CCAS, il convient de régler le problème des 2 parcelles appartenant au CCAS, l'une de 1,24 ares à Lalaye et une autre de 8,24 ares à Fouchy.

Mme le Maire se rapprochera du Livre Foncier pour connaître les possibilités de cession de ces parcelles ; en tout état de cause, le CCAS pourrait alors être dissous fin 2016.

2/ Elagage d'arbres dangereux secteur Mairesse Pré :

Daniel Ancel (Adjoint) explique que pour des raisons de sécurité et de responsabilité de la Commune en cas d'accident, il convient d'élaguer plusieurs arbres dans le secteur Mairesse Pré, enchevêtrés dans les lignes électriques et téléphoniques et, pour partie menaçants pour les habitations situées en contrebas. Compte-tenu de la complexité de l'opération, ces travaux doivent être confiés à un spécialiste.

L'Entreprise MATHIEU ELAGAGES a présenté un devis pour 6.660 € TTC.

Un conseiller signale connaître une autre entreprise spécialisée dans le secteur. Il propose de la contacter sans délai pour obtenir très rapidement une autre proposition.

De ce fait, les membres décident de reporter leur décision pour la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue au mois de mai 2016.

3/ Accessibilité des bâtiments publics aux personnes malvoyantes ou à mobilité réduite :

Mme le Maire expose que les travaux inscrits dans l'AD'AP concernent en 2016 la mairie et l'église. Les autorisations de travaux ont été transmises à la Préfecture et au SDIS pour accord. Les dossiers de subvention (DETR enveloppe parlementaire) sont en cours d'instruction. Les travaux pourraient démarrer vers mi-juillet.

4/ Rénovation de voirie - programme 2016 :

Rendez-vous est fixé le 12 mai 2016 à 17.00 heures, avec notre maître d'œuvre (URBAMI) pour la mise au point de l'APD (avant-projet détaillé) et du DCE (dossier de consultation d'entreprises).

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est close à 21.30 heures.



Le Maire

Yvette WALSPURGER



